



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **15 OCT. 2021**
N° *2596* /ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT
AU NIVEAU ELEMENTAIRE

TIXEOSERVER version 16.X (avec $X \geq 5$)

TIXEO

RCS 450 976 204

244 rue Claude François

34080 MONTPELLIER

France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Description du produit.

Fiche 2 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 3 : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;


Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1^{er} – Le produit fourni par la société *TIXEO* portant le nom « *TIXEOSERVER* » en version 16.X (avec $X \geq 5$) respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau élémentaire sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 2.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.


Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Fiche 1

Description du produit.

Désignation et versions

Le produit qualifié est la solution logicielle « TIXEOSERVER » en version 16.X où $X \geq 5$ fournie par l'entreprise TIXEO.

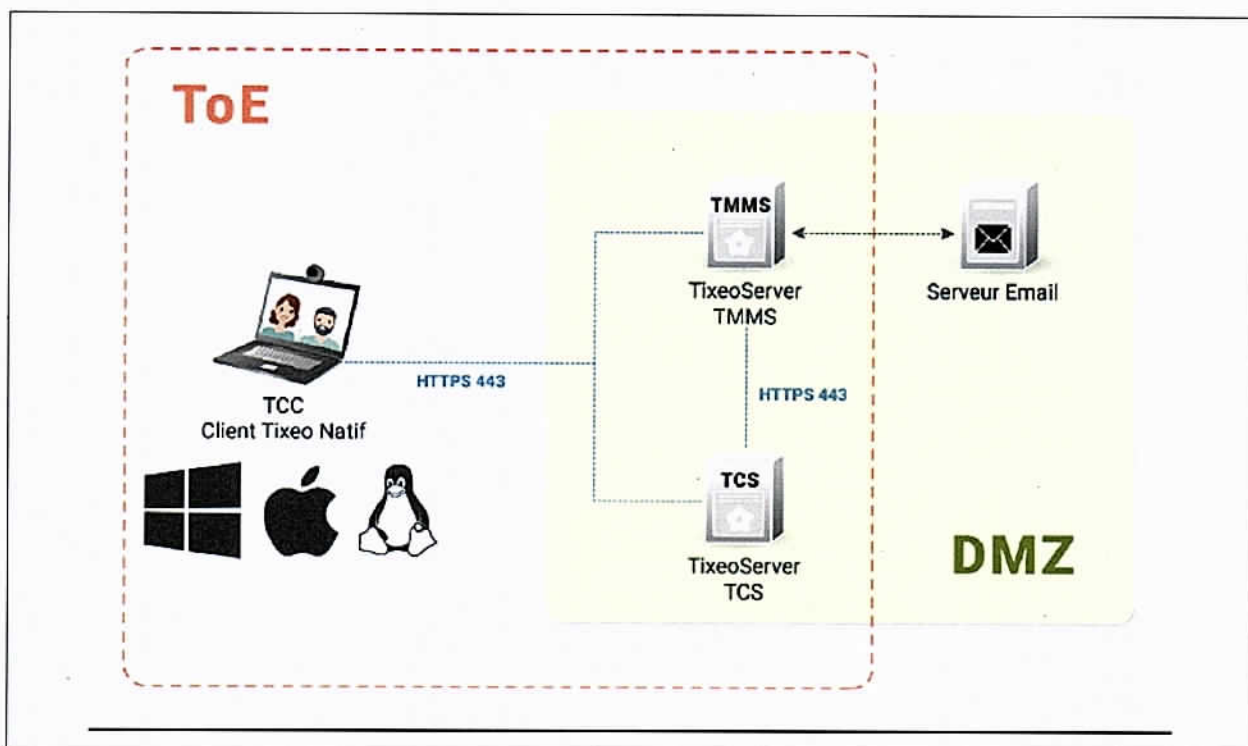


Figure 1. Cas d'usage classique du produit

Présentation générale

Le produit TIXEOSERVER est un système de vidéo conférence à installer en interne chez le client. Il propose en plus de la communication voix, vidéo en multipoints, des fonctions de partage d'écran et de transfert de fichiers.

Il se compose de trois éléments :

- le serveur TMMS (*Tixeo Meeting Management Server*), en charge de la gestion des utilisateurs, des réunions et de l'authentification ;
- le serveur TCS (*Tixeo Communication Server*), en charge de la gestion des communications temps réel, flux audio, vidéo et *data* pendant les réunions ;
- le client TCC (*Tixeo Communication Client*), logiciel coté utilisateur qui permet d'organiser, rejoindre et participer à des réunions en ligne.

Fiche 2

Conditions et limites de la qualification.

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les hypothèses sur l'environnement spécifiées dans la cible de sécurité [CDS] sont respectées ;
- C2. Les restrictions d'usage figurant au chapitre 3.2 du rapport de certification [CERTIF] sont respectées. Les utilisateurs doivent se conformer au guide fourni [GUIDE] et mettre en œuvre les mesures suivantes :
 - le chat textuel hors réunion est à désactiver par l'administrateur dans les fonctions du TMMS ;
 - de la même manière, le produit ne s'attache pas à protéger les métadonnées de réunion (sujet, date, durée, nom et mail de l'organisateur, ainsi que nom et mail des participants). Il est donc impératif pour les utilisateurs de ne pas inclure de données sensibles dans le sujet des réunions ;
 - il est impératif d'utiliser les fonctionnalités de *certificate pinning*, sur le TCS pour les communications entre serveurs, et sur les postes clients TCC pour les communications client-serveur. Idéalement, l'administrateur de sécurité devrait automatiquement déployer le *certificate pinning* sur les postes clients, en prenant en compte que ce *pinning* doit être effectué pour les communications avec les deux serveurs ;
 - il est impératif de désactiver la fonctionnalité de stockage local des mots de passe utilisateur, ainsi que la fonctionnalité de stockage de mots de passe dans le navigateur web ;
 - le chiffrement n'est considéré comme « de bout en bout » que parce que le serveur TCS, en coupure des échanges, est sous le contrôle de l'administrateur. Une compromission du TCS serait de nature à menacer le chiffrement de bout-en-bout de l'intégralité des flux ; l'administrateur doit donc prendre une précaution particulière dans la protection de ce serveur.

Limites

- L1. Seules les fonctions décrites dans la fiche 1 sont couvertes par la présente décision de qualification.

Fiche 3

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur https://www.legifrance.fr

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Rapport technique d'évaluation CSPN, TixeoServer2 - référence : CSPN-RTE-TIXEO SERVER2-DR - version : 1.04 - en date du : 12 mai 2021
[COMPL_QUALIF]	Rapport technique de vérification des engagements du commanditaire et fonctionnalité de contrôle à distance - référence : RTC-TixeoServer_v15.5.0.0-DR-1.00 - en date du : 24/06/2021
[AUDIT]	Rapport d'audit et contre-audit de sécurité - référence : TXO003-RAU01-1.10 - en date du : 25/08/2021

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification, référence : ANSSI-CSPN-2021/14 en date du 15 juin 2021
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur www.ssi.gouv.fr . - version : 2.03 - en date du : 21 février 2014

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDE]	TixeoServer – Admin Guide - En date du : 27 avril 2021
[CDS]	Cible de sécurité CSPN TixeoServer - version : v210607 - en date du : 7 juin 2021